

Séance extraordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 17 décembre 2012, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Conrad Hubert                    M. Denis Pilon  
                         M. Philippe St-Jacques                    Mme Michelle Payette  
                         M. Marcel Lafontaine                    Mme Julie Jolivette

formant quorum sous la présidence du maire, M. Armand Hubert.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2012-RAG-4950

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

### **NOTE AU PROCÈS-VERBAL**

#### **Dépôt et présentation des prévisions budgétaires**

Le maire Armand Hubert procède au dépôt et à la présentation des prévisions budgétaires 2013 devant l'assemblée présente.

2012-RAG-4951

### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

#### **Prévisions budgétaires**

##### **REVENUS**

Taxes	502 801 \$
Compensation tenant lieu de taxes	5 297 \$
Autres	29 160 \$
Autres revenus de sources locales	71 125 \$
Surplus accumulé affecté	59 000 \$
Transferts conditionnels	<u>284 349 \$</u>

**Total des revenus** **951 732 \$**

##### **DÉPENSES**

Administration générale	148 108 \$
Sécurité publique	101 127 \$
Transport	303 462 \$
Hygiène publique et urbanisme	79 070 \$
Loisirs et culture	19 452 \$
Autres	300 513 \$

**Total des dépenses** **951 732 \$**

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est résolu à l'unanimité que les prévisions budgétaires de la municipalité de Bois-Franc pour l'année 2013 soient adoptées tel que présenté et il est demandé à la directrice générale Annie Pelletier d'en transmettre une copie au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (c. m. 954 [3] et 955) et qu'une copie soit distribuée à chacune des adresses civiques de la municipalité (c. m.957).

Adoptée.

**Note :** un petit changement a eu lieu suite à l'adoption, les taxes générales étaient à 423 314 \$ et le surplus accumulé affecté était à 55 000 \$ et après vérification d'une erreur dans le système, les taxes générales sont à 418 767 \$ et le surplus accumulé affecté est à 59 000 \$.

2012-RAG-4952

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Denis Pilon, appuyé par la conseillère Julie Jolivette, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

---

Armand Hubert, maire

---

Annie Pelletier, directrice générale